



Municipalité de Fassett

19, rue Gendron, Fassett (Québec) J0V 1H0
Tél. : (819) 423-6943 / Fax : (819) 423-5388 / Courriel : munfassett@mrcpapineau.com

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure.

Les membres du Conseil de la municipalité ci- dessous mentionnés étudieront lors de la séance du conseil qui se tiendra le 5 septembre 2018, à 19h30, à la salle du conseil sise au 19, rue Gendron à Fassett, Québec la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée à l'effet de permettre la construction d'une remise à une distance de 2,73 mètres de la ligne avant, alors que selon le règlement de zonage no. 2008-12, à l'article 5.15., la marge de recul avant est de 3 mètres, donc une dérogation de 0,27 mètre.

Emplacement du lot : 176, rue Principale- lot 5 362 554

Lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 5 septembre 2018, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Fassett, ce 16 août 2018

Par Chantal Laroche
Directrice- Générale par intérim